

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 72 (1992)
Heft: 1

Artikel: "Energie 2000" : engagement de la Société suisse des constructeurs de machines (VSM)
Autor: Widrig, Ernst
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887227>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Energie 2000» Engagement de la Société Suisse des Constructeurs de Machines (VSM)

*Ernst Widrig, Société Suisse des Constructeurs de
Machines, Zurich*

En acceptant l'article constitutionnel sur l'énergie et l'initiative sur le moratoire, une ligne politique claire visant à renforcer les efforts en matière d'économies a été définie. La concrétisation de ces initiatives en mesures de politique énergétique demande, toutefois, des solutions proches du marché, viables à long terme, et non, des excès de zèle aboutissant à un flux de réglementations dirigistes. Il est donc important de ne pas prendre seulement en considération les mesures d'économies demandées par le peuple suisse, mais de tenir également compte de la nécessité de la sécurité de l'approvisionnement et de son coût de revient.

Les constructeurs de machines attendent des pouvoirs publics qu'en matière de politique énergétique les décisions à venir soient prises en étroite collaboration avec les organisations économiques. Le programme d'action «Energie 2000» représente à ce sujet une étape importante.

Les restrictions supplémentaires relatives aux débits résiduels des cours d'eaux, telles que les prévoient le projet de révision de la loi fédérale sur la protection des eaux et l'initiative populaire «pour la sauvegarde de nos eaux» (vote prévu pour 1992), font apparaître de nouveaux problèmes et conflits d'objectifs. De par ces deux projets, la sécurité de l'approvisionnement se verra inutilement menacée et les coûts d'électricité renchérissent. Le VSM est résolument de l'avis qu'il faut, compte tenu des problèmes causés par le CO₂, favoriser les sources de courant propres et renouvelables, et non y faire obstacle. Et ce, d'autant plus, quand il s'agit de solutions économiques comme l'énergie hydraulique. Aussi bien en raison du moratoire sur l'énergie nucléaire qu'au vu de la demande toujours croissante en cou-

rant électrique, le secteur économique et en particulier l'industrie, ont besoin de flexibilité pour développer l'énergie hydraulique.

EXEMPLE DE L'INDUSTRIE DES MACHINES

La nécessité d'économiser et d'utiliser aussi rationnellement que possible le facteur de production qu'est l'énergie était déjà, pour les constructeurs de machines, une préoccupation sérieuse bien avant le 23 septembre 1990. Une enquête statistique du VSM montre, en effet, que la consommation spécifique en énergie a été, durant la période de 1980 à 1990, réduite de 19 % ; ce qui veut dire qu'aujourd'hui les industries des machines utilisent, par rapport à 1980, 19 % d'énergie en moins pour faire fonctionner une unité de production.

Pourtant, cette efficacité n'était due ni à un militantisme grandiloquent, ni à une législation dirigiste. C'étaient bien plus la pression des coûts, la concurrence et

(NDLR) Consommation d'énergie par les industries mécaniques (VSM) et métallurgiques					
Type d'énergie	Unité	1989	%	1990	%
Electricité :					
◆ du réseau	TJ	10 750,50	38,9	12 459,30	44,5
◆ Production propre hydraulique	TJ	1 160,40	4,2	394,00	1,4
◆ Production propre Thermique	TJ	17,50	0,1	9,20	-,
Chaleur chauffage à distance	TJ	822,70	3,0	345,40	1,2
Gaz naturel	TJ	5 518,00	20,0	5 953,30	21,3
Huile de chauffage/ carburant	TJ	7 921,20	28,6	7 633,00	27,2
Charbon	TJ	962,30	3,5	827,40	3,0
Coke de pétrole	TJ	147,00	0,5	0,20	-,
Production propre provenant de					
◆ déchets	TJ	51,30	0,2	55,30	0,2
◆ de chaleur	TJ	279,70	1,0	316,30	1,1
◆ autre	TJ	9,10	-,	14,60	0,1
Total Général	TJ	27 639,70	100,0	28 008,00	100,0

Source : «Consommation d'énergie dans l'industrie suisse en 1990». Enquête publiée par l'Union Suisse des Consommateurs d'énergie de l'industrie et des autres branches économiques, Bâle.

l'innovation qui en étaient les moteurs. Côté produit également, les constructeurs de machines ont déjà, dans le passé, entrepris de gros efforts pour améliorer le rapport énergie/production ainsi que la compatibilité de leurs programmes avec l'environnement.

**PROGRAMME D'ACTION
«ENERGIE 2000» : CONTRIBUTION ET
POINT DE VUE DU VSM**

Les objectifs du programme «Energie 2000» sont très ambitieux, en particulier ceux visant la modération ou la stabilisation de la consommation d'électricité. Le VSM est prêt à accepter, en la matière, des mesures allant encore plus loin. A condition toutefois qu'elles soient fondées sur la raison. Il participe donc activement à des groupes de travail chargés d'évaluer et de mettre au point de nouvelles mesures d'économie. En outre, à partir de l'automne 1992, le VSM apportera, en entreprise, sa contribution au programme RAVEL (utilisation rationnelle de l'électricité en milieu industriel), en tant qu'organisateur ou support de cours appliqués destinés aux préposés à l'énergie dans l'entreprise (comme il le fait déjà depuis des années avec grand succès, en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysa-

ge, dans le domaine de la protection de l'environnement).

La mise en œuvre du programme fédéral «Energie 2000» ne doit en aucun cas se traduire par un corset de contraintes pour l'industrie. Le Conseil fédéral a, certes, admis que les objectifs quantitatifs définis dans son programme ne présentaient juridiquement aucun caractère obligatoire. Des expériences similaires dans le domaine de l'environnement (concept de l'assainissement de l'air) ont toutefois montré que de telles valeurs indicatives tendaient en Suisse à prendre tacitement, au fil du temps, un caractère contraignant. Il faut donc veiller à ce qu'une telle évolution, handicapante pour l'industrie, ne se réitère pas dans le domaine de l'énergie. C'est pourquoi le VSM tient, par mesure de sécurité, à ce qu'il soit tenu compte des éléments suivants lors de la mise en œuvre concrète du programme :

- ◆ Priorité aux mesures volontaires et conformes aux tendances du marché ;
- ◆ compatibilité avec les échanges extérieurs : pas d'initiatives isolées contraires à l'intégration ;
- ◆ Eviter toute forme de pénurie ;
- ◆ Viabilité économique : ne doit pas constituer une menace pour le potentiel industriel suisse ;

- ◆ Mix rationnel d'objectifs : pas de priorité absolutiste à l'épargne ;
- ◆ Efficacité : pas de militantisme bureaucratique, ni de carence d'exécution.

PERSPECTIVES

Compte tenu de ces principes, certains points de l'arrêté fédéral sur l'énergie (ENB) et du projet d'ordonnance y afférent, ont, du point de vue du VSM, de quoi inquiéter. Les exigences prévues par ces textes (consommation maximum d'énergie admissible, contrôles techniques supplémentaires, limitation d'accès au marché pour certains produits) s'inscrivent en dehors du paysage politique d'intégration. Conflits en matière de politique commerciale, bureaucratisme et déficience à l'exécution sont, d'ores et déjà, préprogrammés. Le VSM s'est donc, lors de la procédure de consultation, engagé avec force pour que soit éliminé ce potentiel conflictuel.

Aussi bien dans l'intérêt de cette paix de l'énergie si souvent revendiquée ces derniers temps que dans celui de nos échanges avec l'extérieur, la Suisse ne peut plus aujourd'hui se permettre de porter de tels coups à son économie. ■

**Étudier, évaluer
louer et gérer
vendre et acheter
TOUS
BIENS IMMOBILIERS**

**60 ans de présence
et d'expérience à PARIS**



**Appelez
NEVEU & Cie
75016 PARIS
103, bd de Montmorency
Tél. 16 (1) 47.43.96.96
Fax 16 (1) 47.43.19.29**

Président-Directeur Général : Marcello MOTTO